



RÉSUMÉ PRECAD

DONNÉES GÉNÉRALES

Type de dossier : Division parcellaire horizontale Numéro de plan : 91118/10242
 Nos références : Precad26010718490
 Vos références : Dossier: 2025-11-01

PARCELLES SOURCES

ID parcelle	Div. Cad.	Situation	Nature	Statut
91118 B 0210/00 F000 P0000	CINEY/ 3 DIV/ HAVERSIN/	Rue de Ciney 45	MAISON	Cadastré

IDENTIFICATION PRÉALABLE

DATE DE DÉBUT : 06.01.2026

PARCELLES RÉSERVÉES

PARTIES PRIVATIVES

Dénomination : Lot 3 (B210f partie 3)	ID parcelle : 91118 B 0210/00 K000 P0000
Nature : MAISON	Superficie (en m ²) : 3.346
Dénomination : Lot 1 (B210f partie 1)	ID parcelle : 91118 B 0210/00 L000 P0000
Nature : AUTRE NON BATI	Superficie (en m ²) : 2.415
Dénomination : Lot 2 (B210f partie 2)	ID parcelle : 91118 B 0210/00 M000 P0000
Nature : AUTRE NON BATI	Superficie (en m ²) : 261



Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

*SPF Finances - AGDP - SERVICE PLAN NAM/LUX
Exp. : Avenue du Prince de Liège 133 - 5100 Namur*

Gerard
Stéphane
Pierre-Marc Emmanuel
Rue des houblonnières, 23
5000 Namur

Votre courrier du : 06.01.2026 | Nos références : Precad26010718490 | Annexe : 1

NAMUR, le 7 janvier 2026

Demande identification préalable

Madame, Monsieur, X,

Veuillez trouver en annexe la réponse à votre demande d'identification préalable du 06.01.2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, X, l'expression de mes sentiments distingués.

Administration Mesures & Évaluations
SERVICE PLAN NAM/LUX



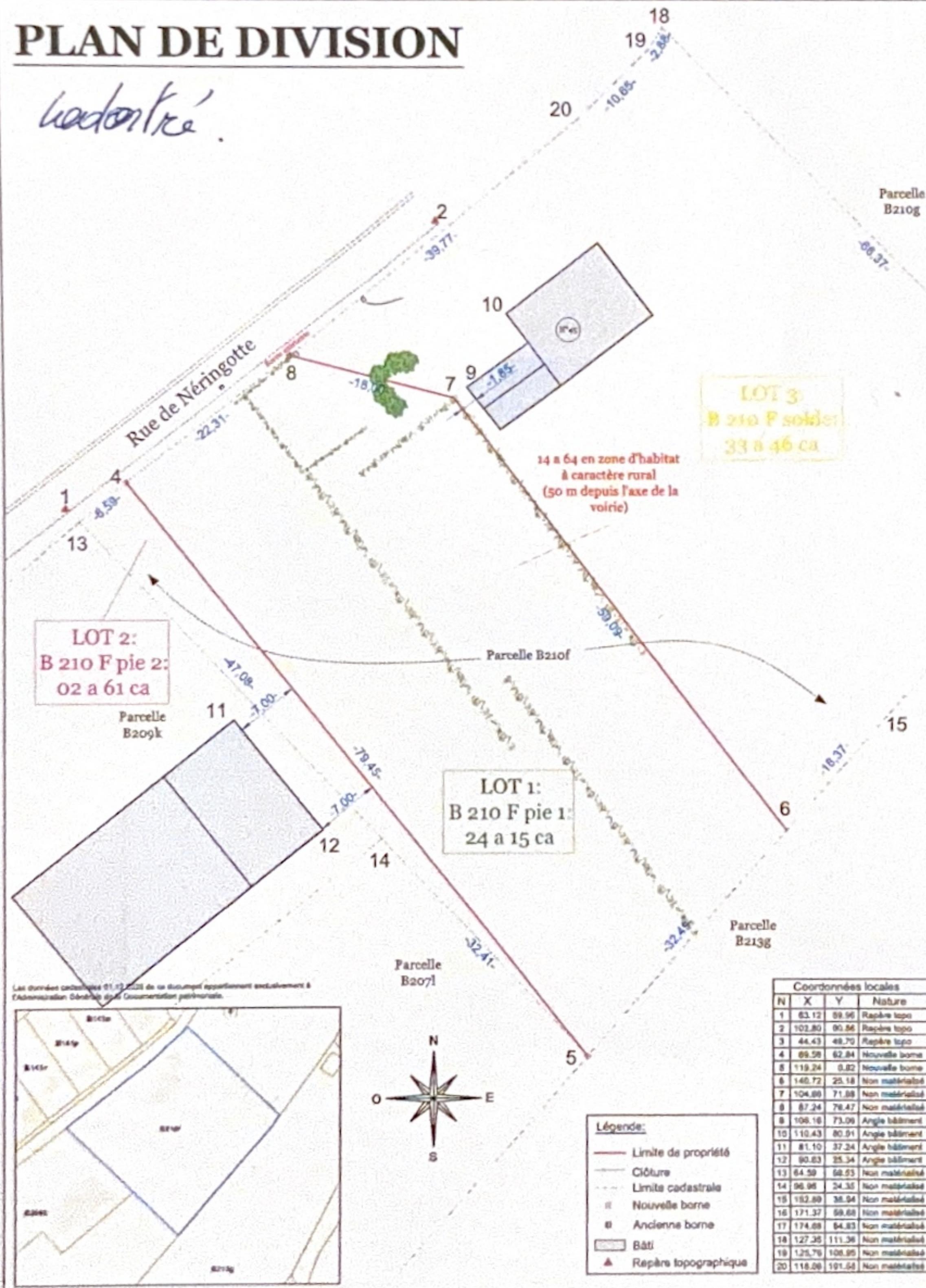
Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?
Appelez-nous au **02 572 57 57**

PLAN DE DIVISION

cadastre



Agissant à la requête de:

Mission :

- procéder à la division de cette parcelle en vue de créer une nouvelle parcelle à bâtir.

Déclare :

- Avoir mesuré la configuration des lieux, les clôtures ainsi que tous les éléments matériels immobiliers me permettant de reconstruire le périmètre de la parcelle concernée.
- Avoir retrouvé et utilisé, pour rétablir les limites, le plan du géomètre J-C BARVAUX dressé en date du 10 mars 2019.
- Avoir retrouvé une borne lors du mesurage. Cette dernière est reprise au plan ci-joint sous le point n°8.

Défini que:

- La nouvelle limite de propriété à l'ouest est reprise au plan ci-joint et est matérialisée par les points n°4 et n°5.
- La nouvelle limite de propriété à l'est est reprise au plan ci-joint et est matérialisée par les points n°6, n°7 et n°8.

Fixe:

- Que le périmètre du lot 1 (B210f partie 1) est repris au plan ci-joint et matérialisé par les points n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8.

pour une contenance de 24 ares 15 centiares.

- Que le périmètre du lot 2 (B210f partie 2) est repris au plan ci-joint et matérialisé par les points n°4, n°13, n°14 et n°5.

pour une contenance de 02 ares 61 centiares.

- Que le périmètre du lot 3 (B210f solde) est repris au plan ci-joint et matérialisé par les points n°8, n°7, n°6, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19 et n°20.

pour une contenance de 33 ares 46 centiares.

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal.

GERARD Stéphane
Géomètre-Expert
GEO161365

Gérard

Coordonnées locales			
N	X	Y	Nature
1	63.12	89.96	Reprise topo
2	102.80	90.86	Reprise topo
3	44.43	49.70	Reprise topo
4	89.58	62.84	Nouvelle borne
5	119.24	0.02	Nouvelle borne
6	140.72	25.18	Non matérialisé
7	104.88	71.88	Non matérialisé
8	87.24	78.47	Non matérialisé
9	106.16	73.09	Angle bâtiment
10	110.43	80.91	Angle bâtiment
11	81.10	37.24	Angle bâtiment
12	90.83	25.34	Angle bâtiment
13	64.59	68.53	Non matérialisé
14	96.98	24.38	Non matérialisé
15	182.89	36.94	Non matérialisé
16	171.37	58.68	Non matérialisé
17	174.08	64.83	Non matérialisé
18	127.35	111.36	Non matérialisé
19	125.76	108.99	Non matérialisé
20	118.08	191.66	Non matérialisé

PROVINCE DE NAMUR
COMMUNE DE CINEY
3ème division / SERINCHAMP
Section B Parcelle 210 f.
Rue de Neringotte 45
5590 SERINCHAMP

S
Géomètre-Expert
G

Auteur:
GERARD Stéphane
GEO161365
Rue des Houblonnières 23
5000 Namur
Portable: 0494/ 608806
Mail: geometre.gerard@gmail.com

Dossier: 2025-11-01
Echelle: 1/ 500
Dressé le: 01/12/2025